L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 12 FEVRIER 1888.

Tout ce qui brille n'est pas or.

Le grand hôtel *Guillaume de Normandie*, au Palais-Royal, est tenu, depuis une vingtaine d'années, par un de mes compatriotes, Sylvain Durand, dont la famille habite encore, en province, une maison voisine de celle où je suis né. Dans les petites villes, les relations de bon voisinage,—quand elles sont accompagnées d'une mutuelle estime,—sont souvent l'origine d'une amitié durable. Ce fut ce qui arriva entre mon défunt grand-père maternel et le père de Sylvain Durand.

Ce dernier, venu tout jeune à Paris où il réussit à "faire sa pelotte," approche maintenant de la cinquantaine. Homme positif par excellence, fort peu accessible aux sentiments du cœur, sa froide raison ne se laisse émouvoir que par l'influence sensible du papier à vignettes de la Banque de France ou de la pièce de cent sols. En somme, c'est cependant un brave homme qui, je dois le reconnaître, m'a toujours montré une réelle affection, en souvenir sans doute de l'amitié qui unissait nos parents.

Je ne passe jamais auprès du Palais Royal sans consacrer quelques instants au propriétaire de l'hôtel *Guillaume de Normandie*.

Sylvain Durand prétend que, quand je suis avec lui, il se sent rajeunir de vingt ans. Il n'en est pas absolument de même pour moi,—fort heureusement,—car, il y a vingt ans, à peine portais-je mes premières culottes; le plaisir est cependant réciproque, et, d'ordinaire, lorsque je quitte mon compatriote en lui serrant la main, je reprends plus allègrement mes occupations habituelles.

Il n'en fut pas ainsi à mon avant-dernière visite. Tout d'abord, au lieu de me montrer une figure épanouie, Sylvain Durand me reçut d'un air navré. Son visage bouleversé me fit froid au cœur.

—Qu'avez-vous donc? lui dis-je. Quel malheur vous arrive?

—Oui, certainement, c'est un malheur, me répondit-il, un vrai malheur; il ne sera bientôt plus possible de se fier à personne.

Et je l'entendis murmurer:

—Escroc! Canaille!

Ce qui me rassura un peu sur la nature de la catastrophe, car je compris qu'il s'agissait de la perte non d'un parent aimé ou d'un ami dévoué, mais simplement de quelque argent.

—Escroc, canaille, repris-je; voilà de bien gros mots, monsieur Durand. Vos qualifications peu flatteuses ne sont-elles point exagérées?

—Exagérées! mon cher ami; hélas! non. Elles ne sont que méritées. Jugez-en.

Et Sylvain Durand, entremêlant à chaque instant son récit d'exclamations indignées et de gestes désespérés, me raconta l'escroquerie dont il venait d'être victime.

Quinze jours auparavant, un jeune homme d'environ trente ans, à la mise soignée, avait retenu, au premier étage de l'hôtel, un appartement composé de trois pièces, et s'y était installé pour trois semaines. Il arrivait d'Italie et venait à Paris, disait-il, pour faire diverses emplettes destinées à la corbeille de mariage de sa future femme, car il devait se marier très prochainement. Il avait grand air, possédait un léger accent italien, affectait de se faire servir pour les choses les plus insignifiantes. Sa carte de visite, remise à Sylvain Durand, le jour même de son arrivée, était timbrée d'une couronne au-dessous de laquelle on lisait:

COMTE DE SAN LUBINO

PALAIS LUBINO, A MILAN

Il n'en fallut point davantage pour donner à mon compatriote la conviction qu'il avait affaire à un grand seigneur authentique et millionnaire. Quelques pourboires, adroitement distribués au personnel de l'établissement, ne contribuèrent pas peu à le confirmer dans cette idée.

Aussi, chacun s'empressait-il auprès du jeune comte. C'était à qui lui montrerait le plus de déférence, depuis le dernier des larbins jusqu'au maître de l'établissement, qui consacra toute une matinée à dresser à son intention une liste des meilleures maisons de joaillerie, de bibelots et de dentelles.

Or, un beau matin que son hôte semblait très contrarié de n'avoir pas encore reçu d'Italie une lettre chargée qu'il attendait depuis deux jours, Sylvain Durand, complètement fasciné, poussa l'obligeance jusqu'à l'engager à puiser dans sa caisse.

Le comte refusa d'abord deux ou trois fois avec dignité, mais il finit cependant le lendemain soir par reconnaître qu'un billet de mille francs ne lui serait point désagréable, et Sylvain lui en fit accepter deux. Hélas! depuis lors, le comte de San Lubino s'éclipsa totalement et ne reparut plus. En revanche, plusieurs fournisseurs vinrent à l'hôtel présenter les factures de diverses acquisitions que le soi-disant grand seigneur avait négligé de payer comptant.

Certain alors d'avoir été victime d'un habile escroc, Sylvain Durand,—furieux et penaud,—s'en fut rageusement conter sa mésaventure au commissaire de police, dans le vague espoir de faire arrêter et emprisonner son dupeur. Enfin, dernière ironie, la valise laissée dans son appartement abandonné par le prétendu comte de San Lubino ne contenait qu'un amas de vieux journaux garnissant consciencieusement ses divers compartiments.

—N'est-ce point trop malheureux, s'écria Sylvain Durand à la fin de son récit, d'être dupé, volé d'une aussi indigne façon!.... A qui se fier!.... On ne peut cependant pas demander aux voyageurs de payer d'avance leurs frais de séjour. Ah! l'affreux coquin!.... Et dire qu'il avait si grand air, qu'il paraissait être si honnête que je n'aurais pas hésité à lui prêter une plus forte somme!.... Bandit! va, qui me vole deux mille cinq cents francs comme au coin d'un bois!

—Comment, deux mille cinq cents francs!... interrompis-je.

—Certainement. D'abord, les deux mille francs que je lui ai bêtement prêtés; puis environ cinq cents francs pour ses frais d'hôtel pendant quinze jours, car il menait grand train, le scélérat.

En cet instant, Sylvain Durand fut interrompu par l'arrivée d'un jeune homme à mise modeste qui, le chapeau à la main, se présentait d'un air embarrassé. Venu de province dans l'espoir de trouver quelque emploi à Paris, il sollicitait du propriétaire de l'hôtel qui lui avait été indiqué par un ami la location d'un abri quelconque, le moins cher possible, en attendant d'avoir trouvé de l'ouvrage. Puis, avec un embarras croissant, le jeune homme demanda que, vu la modicité de ses ressources, on lui fit crédit pendant un mois.

A l'expression de la figure de Sylvain Durand, je m'aperçus qu'il allait répondre durement à cette humble requête et sans doute refuser un gîte au pauvre garçon, en faveur de qui prévenait une physionomie franche et ouverte. Sans lui laisser le temps de répondre, je pris sur moi de conduire dans la pièce voisine le nouveau venu, en le priant d'attendre un instant la réponse. Puis, revenant m'asseoir auprès de l'hôtelier ébahi:

—Vous allez sans doute refuser d'accueillir ce pauvre garçon? lui dis-je.

—Assurément. Trouvez-vous donc que je n'aie pas assez perdu d'argent comme cela?......Pensez-vous que je sois disposé à héberger de nouveau à mes frais tous les *sans-le-sou* qui se présenteront?

—En ce qui concerne celui-ci, repris-je, il ne s'agit pas de l'héberger, mais seulement de le loger; avec un peu de bonne volonté vous trouveriez bien à son intention un cabinet dont le prix pendant un mois ne représenterait pas pour vous une bien forte perte s'il demeurait impayé.

—Peut-être bien; mais chat échaudé craint l'eau froide et je me trouve assez *échaudé* et suffisamment *à plaindre* comme cela.

—D'accord, mon cher monsieur Sylvain; toutefois, étant déjà *à plaindre*, ne vous exposez pas à devenir par surcroît un homme *à blâmer*. Croyez-moi: voilà un garçon qui se présente en déclarant honnêtement sa situation. Il ne serait pas juste de payer sa franchise d'un refus, après avoir accueilli à bras ouverts la duplicité de votre comte de San Lubino. D'ailleurs, ce garçon m'intéresse et,—quoi qu'il arrive,—je réponds de sa dépense pour un mois de séjour à votre hôtel. Donc, en accueillant sa demande, vous ne vous exposerez à aucune perte; mais agissez comme si je n'y étais pour rien.

—Ah! que vous voilà bien, mon cher ami, avec vos beaux sentiments, me répondit Sylvain Durand; vous avez bien fait de ne pas vous *mettre dans les affaires*, car vous auriez été un piètre commerçant, et vous vous seriez plus vite ruiné qu'enrichi. Allons, puisque vous y tenez tant, il sera fait selon votre désir. Il ne sera pas dit que je vous aurai refusé quelque chose.... Si fait, cependant, car je ne veux pas de votre garantie: j'agirai à mes risques et périls.

—Et vous n'en aurez aucun ennui, j'en suis convaincu, lui dis-je en lui serrant la main.

Il y avait près de deux mois que je n'avais pas eu l'occasion de revoir Sylvain Durand lorsque, me trouvant dernièrement dans le voisinage de l'hôtel *Guillaume de Normandie*, j'avançai jusque-là pour serrer la main à mon compatriote.

—Eh bien! il a été arrêté et mis en prison, me dit-il dès que je fus assis à ses côtés.

—Votre comte de San Lubino?

—Sans doute, et il passe en police correctionnelle dans huit jours.

—Un comte de San Lubino en police correctionnelle! m'écriai-je en gardant mon sérieux.

—Ah! ouitche! répartit dédaigneusement Sylvain Durand, il est comte comme moi et moins encore. Son père, chiffonnier, rue Mouffetard, n'a aucune prétention à la noblesse: il se contente d'être un honnête homme et est fort malheureux de la conduite de son fils.

—Et cependant, le fils du chiffonnier avait grand air et de belles manières, m'avez-vous dit l'autre jour.

—Certainement, certainement répondit avec quelque embarras mon compatriote: je ne sais vraiment pas comment je me suis laissé aveuglé de la sorte; je suis forcé d'avouer que j'ai réellement pris ce chevalier d'industrie pour un grand seigneur.

—C'est ce qui prouve une fois de plus, mon cher monsieur Sylvain, que *ce qui brille n'est pas or*.

—Mais qu'est devenu le jeune homme qui vous demandait un gîte? Est-il encore chez vous?

—Certainement, mon cher ami. Vous aviez raison; c'est un honnête garçon. Huit jours après son arrivée, il a trouvé une place; régulièrement chaque semaine il me paye le loyer de sa chambre et me remercie chaque fois de ne pas l'avoir laissé sur le pavé. J'en suis même gêné, car ce n'est point moi qui devrais recevoir ses remerciements.

—Continuez à les recevoir sans aucun scrupule, mon cher monsieur Durand; vous les méritez réellement puisque vous avez refusé ma garantie. Les sentiments de reconnaissance de ce garçon vous rappelleront constamment que l'honnêteté va rarement en carrosse et ne cherche à éblouir personne. Puisse cette conviction vous préserver à l'avenir de redevenir la dupe de quelque autre comte de San Lubino.

FR. DESPLANTES.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

Champoireau a entendu dire qu'il est d'usage, lorsqu'on est dans l'intérieur d'un omnibus, de céder sa place à une dame qui est debout sur la plateforme. L'autre jour, il se trouve dans un tramway complètement vide. Une dame monte et reste à l'entrée.

Soucieux de se montrer galant, Champoireau se précipite et, avec un sourire aimable:

—Voulez-vous me permettre, madame, de vous offrir ma place?

La Tosca, à un ami:

—Venez me demander à déjeuner un de ces matins. Vous ne connaissez pas le petit lion que j'ai acheté à Bidel pour remplacer ma pauvre Tigrette. Je vous le montrerai au dessert.

—Très bien: le lion du dessert.

Un autre ami, qui a entendu:

—Parbleu! du dessert de Sa...rah!

Le père Durand vient de raconter, à l'un de ses amis, des anecdotes qu'il lui avait déjà dites.

—Oh! dit l'ami, tu te répètes, mon pauvre vieux!

—Bah! Tu dis cela pour faire croire que tu as de la mémoire!

Une nouvelle figure de cotillon:

On groupe les danseuses d'après les couleurs de leurs robes, on forme ainsi des losanges, des carrés bleus, blancs, rouges, roses, du, plus joli effet.

Cette mode vient de Vienne, patrie de Strauss et de la valse.

Un bohème famélique rencontre un de ses amis qui lui offre l'absinthe.

Le bohème accepte, et légèrement excité par l'apéritif, les voilà qui causent héritage.

—Oh! si j'avais 100,000 francs, disait l'ami, je ferais ceci, je ferais cela.

—Moi, interrompit le bohème en souriant, si j'avais 100,000 francs, je commencerais par m'emprunter 5 francs, tout de suite, pour aller dîner.

Le petit Louis a quatre ans. Il est sur les genoux de sa mère, qui est prise soudain d'un éternuement.

—Oh, maman! s'écrie-t-il, comme tu tousses du cerveau!

Une perle trouvée dans une grave *Histoire des Arabes*:

"Le Roi aurait pu fermer les yeux sur cette affaire, mais *telle* n'était pas sa manière de voir."

Une idylle à l'Opéra.

Par ce temps d'électricité où nous vivons et où plus d'un frémit encore des dangers que peut offrir l'éclairage de nos théâtres, qui donc pense encore à l'antique moucheur de chandelles?

C'est un type absolument perdu, aussi mort que la jument de l'Arioste qui était si belle à cela près. Malgré le goût de notre siècle pour les résurrections de tout genre, il y a lieu de croire que le moucheur de chandelles ne reprendra jamais son emploi à l'Opéra ou ailleurs; ce serait pourtant peut-être, une curieuse exhumation à tenter, à l'occasion du Centenaire de 1789. Mais, comme on ne la tentera pas on peut prononcer l'oraison funèbre du moucheur de chandelles, sans craindre d'être, comme le distrait Brancas, interrompu dans le panégyrique du défunt par le défunt lui-même.

C'est au commencement du quatorzième siècle que remonte l'invention des chandelles. La chandelle si dédaignée aujourd'hui, était alors un objet de luxe réservé au rois et aux princes et qui figurait dans les jours de fête aux mains des pages et des varlets. Et si les bougies remplacèrent peu à peu ce mode d'éclairage dans les familles nobles et riches, la modicité de son prix le maintint dans les intérieurs bourgeois et dans les lieux publics.

En 1785, époque mémorable dans l'histoire des lumières, un épicier nommé Quinquet (retenez bien ce nom), s'emparant de la lampe inventée par Argant et l'exploitant à son profit, lui donna son propre nom. C'est ainsi que le nom du savant Argant est à peu près oublié et que celui de Quinquet passera à la postérité la plus reculée.

Si l'on se récrie sur le sans-façon de cette substitution, on trouvera sans doute qu'elle est justifiée par l'euphonie. C'est un si joli nom que celui de Quinquet,

Donc, pour en revenir au théâtre, avant l'introduction de ce fameux quinquet, que les journaux du temps proclamèrent le *nec plus ultra* du progrès, les salles de spectacle étaient éclairées par des sortes de bras garnis de magnifiques chandelles. Cet éclairage, que l'on trouvait alors splendide, était, dans l'ouverture de la scène, complété par une rampe et par deux espèces d'ifs placés de chaque côté.

Comme toute chandelle supposait et suppose encore une mouchette et toute mouchette une main habile, à la manier avec dextérité, il fallait que le moucheur de chandelles, appelé à paraître en public et faisant partie intégrante, bien qu'accessoire, de la représentation, fût doué de certains avantages assez rares à rencontrer: un physique agréable sans être prétentieux; une contenance modeste, mais assurée; avant tout, un sang-froid imperturbable qui, dans le rôle important, mais ingrat qui lui était confié, lui permit de rester insensible à des applaudissements hélas! souvent ironiques et à des marques d'improbation qui ne devaient le troubler en rien dans sa pantomime obligée.

Bref, aux qualités qu'on demandait à l'artiste chargé de cet emploi, pas un directeur de ce temps-là n'eût été capable d'être son propre moucheur de chandelles.

Mais de tous les fonctionnaires de ce genre, le premier, le plus célèbre de tous, était le moucheur de chandelles de l'Opéra. Son habileté était proverbiale, et, de tous ceux qui se sont succédé dans cet emploi, pendant près d'un siècle, aucun ne fut assez maladroit pour éteindre la flamme qu'il était chargé de raviver. Je me trompe, un seul.... mais l'histoire de celui-là est si touchante, qu'elle mérite d'être contée.

Avez-vous lu Daphnis et Chloé?—Eh bien! supposez que Chloé s'appelle Yvonne et Daphnis Philibert, et qu'ils sont tous deux Bretons bretonnants de bretonnerie, vous aurez le commencement de mon petit roman; mais là il diffère étrangement de la pastorale de Longus.

Pour des jeunes gens qui s'aimaient d'un amour si tendre, l'avenir semblait tracé à l'avance et toutes les nuits Yvonne, toute tremblée, croyait entendre résonner devant sa porte le biniou qui venait chercher madame la mariée; mais le sort en décida autrement.

Un des premiers gentilshommes de la Chambre, qui avait son château dans le voisinage, était un amateur passionné des arts en général et de la musique en particulier. Il s'aperçut qu'à une beauté remarquable, Yvonne joignait une voix étendue et sympathique et partie par l'influence qu'il exerçait sur ses parents, partie par la séduction qu'il exerça sur elle-même, il la décida à partir pour Paris où, après des études préalables, elle devait entrer à l'Opéra.

Deux ans après, sous le pseudonyme de Clorinde, la belle Yvonne figurait parmi les premiers sujets de l'Académie royale, et, chantant tour à tour la musique de Gluck et celle de Piccini, fournissait sans cesse de nouveaux éléments à la guerre si fameuse qui avait éclaté entre le coin de la reine et celui du roi.

Que faisait Philibert pendant ce temps-là? Resté au fond de la Bretagne, il se livrait à un sombre désespoir, il pleurait à chaudes larmes ses illusions perdues.

Il avait espoir d'abord qu'Yvonne reviendrait à lui, repentante, désabusée, résignée à n'être que la femme d'un simple paludier et lui ouvrait d'avance son cœur et ses bras.

Mais Yvonne ne revint pas. Alors, il prit une résolution héroïque. Il partit pour Paris. La revoir, ne fût-ce qu'un instant, c'était là son rêve, son ambition.

Dire par quels efforts il s'était procuré la somme nécessaire pour ce voyage serait chose inutile.

Enfin le voici dans cette ville de boue et de fumée. Il savait l'adresse de Clorinde. Il court à son hôtel (car, hélas! elle avait déjà un hôtel) et deux grands laquais lui répondent que madame n'est pas visible.

Il revient plusieurs fois à la charge, toujours même réponse. Le pauvre garçon comprend que c'est une consigne contre laquelle il essayerait en vain de lutter.

Désolé, il va frapper à la porte du théâtre et là, le portier lui répond à son tour que nul ne peut pénétrer dans le sanctuaire, à moins d'être artiste ou tout simplement grand seigneur.

Artiste! Grand seigneur! Quelle alternative! Se faire grand seigneur dans ce temps-là, quand les rangs étaient si bien réglés par MM. d'Hozier et Chérin.—De nos jours, il suffirait, pour avoir ce titre, de cinq ou six millions bien ou mal acquis—Mais alors....

Artiste l'est qui veut ou qui peut.... car vouloir n'est pas toujours pouvoir. Se faire danseur ou chanteur, Philibert n'y pensa pas un instant.

Mais, ô bonheur! il apprend qu'une place de sous-moucheur de chandelles va être mise au concours. Il se renferme dans sa petite chambre d'auberge; il se livre à des études sérieuses...... Vous devinez en quoi elles consistent.

Bref, que vous dirai-je? Il est accepté et le jour est venu où il doit prendre possession de cet emploi tant désiré.

Jugez de son émotion quand il met le pied sur les planches; ses jambes le soutiennent à peine; il ne voit rien, n'entend rien. On lui dit que le moment de son entrée est arrivé, il ne comprend pas. On le pousse et le voilà sur la scène, en face du public, et quel public! C'était une représentation solennelle honorée de la présence du roi et de la reine; toute la cour et la ville y étaient. Philibert se remet un peu de son trouble et se dispose à s'acquitter de son emploi; mais, pour comble de malheur, dans la première coulisse d'avant-scène, il aperçoit Yvonne, en costume de théâtre, qui, entourée de jeunes seigneurs, ne craint pas de lui lancer un de ces regards de dédain qui lui ont valu tant d'applaudissements dans son rôle d'Armide.

Ce fut le coup de grâce du malheureux débutant. Il veut faire bonne contenance; il porte machinalement sa main tremblante sur chacune des chandelles qui composent la rampe.

Horreur! il les éteint successivement. Hilarité générale dans la salle, suivie bientôt d'un cri d'effroi quand on vit le pauvre homme tourner sur lui-même et tomber évanoui. Des garçons de théâtre accourent et l'emportent hors de la vue du public.

Puis la représentation continua et jamais Clorinde ne parut plus inspirée et n'eut un succès pareil.

Les mémoires du temps ajoutent que Philibert retourna à son marais salant et qu'il épousa quelques mois après une jeune fille portant le nom d'Yvonne, mais dont la voix ne put jamais s'élever au-dessus de la cantilène monotone dont se servent les mères pour endormir leurs enfants.

N'avais-je pas raison de vous dire que la fin de cette histoire différait essentiellement de son commencement?

ABEL D'AVRECOURT.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

Pensées et maximes.

Il y a des gens qui haïssent, non pour le mal qu'ils ont reçu, mais pour celui qu'ils ont fait; et dont la haine se nourrit du mal qu'ils veulent faire encore.
LACRETELLE.

Quand le péril est passé, la présomption revient presque toujours.
FÉNELON.

Une louange peu commune et placée à propos, a toujours un grand sel, et flatte bien agréablement celui qui la mérite.
BACON.

L'insensibilité de l'égoïsme prend souvent le nom de philosophie.
CONDORCET.

Toutes les injustices ont été mises en loi.
LANJUINAIS.

L'injure suit la loi des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur dont elle tombe.
FALLOUX.

L'esprit seul n'est jamais sublime; et ce n'est que par la véhémence des passions qu'on peut être éloquent.
MAURY.

C'est par une espèce d'aberration de l'intelligence, et à l'aide d'une sorte de violence morale exercée sur leur propre nature que les hommes s'éloignent des croyances religieuses; une pente invincible les y ramène. L'incrédulité est un accident; La foi seule est l'état permanent de l'humanité.
TOCQUEVILLE.

Les sentiments servent beaucoup à soutenir les caractères.
CONDILLAC.

Si la vie est un bien, la mort est son fruit; si la vie est un mal, la mort est son terme.
DE SÉGUR.

La modestie est un voile transparent qui attire et fixe les regards.
DUCLOS.

La liberté, sans les mœurs, n'est qu'une anarchie.
MIRABEAU.

Les hommes ne louent que malgré eux, et ils mêlent à la louange le plus de blâme qu'ils peuvent.
YOUNG.

Nous serons bientôt dans l'éternité, et lors nous verrons combien toutes les affaires de ce monde sont peu de choses, et combien il importait peu qu'elles se fissent ou ne se fissent pas.
SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Examiner, classer et résoudre dès la veille, la besogne du lendemain; disposer les choses dans l'ordre de leur importance et agir en conséquence.
MME SWETCHINE.

L'évangile n'a point passé sur le monde comme un vent violent qui déracine les institutions; il a été versé avec douceur, comme une eau bienfaisante qui pénètre jusqu'aux sources de la vie pour les purifier et les rajeunir.
LACORDAIRE.

La religion est le bien du peuple; elle est le bien de l'Etat. Douter de la vérité de la religion, c'est une erreur personnelle; la combattre, c'est un attentat contre la société.
MONTESQUIEU.

La raison n'a pas de prise sur les esprits faux; c'est donc peine perdue que de chercher à les convaincre. Si vous êtes le plus fort, faites-vous obéir; sinon, rangez-vous.
DE LÉVIS.

Fais-toi pardonner ta puissance par la douceur; mérite d'être aimé, redoute d'être craint.
CHILON.

L'esprit de politesse est une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contents de nous, et d'eux-mêmes.
LA BRUYÈRE.

La sagesse est le seul trésor pour lequel on n'ait rien à craindre des voleurs.
FRANKLIN.

Le bonheur des riches ne consiste pas dans les biens qu'ils ont, mais dans le bien qu'ils peuvent faire.
FLÉCHIER.

Notre temps, nous le donnons à tout le monde; nous l'exposons, pour ainsi dire, en proie à tous les hommes.
MASSILLON.

Après les bonnes leçons, ce qu'il y a de plus instructif, ce sont les ridicules.
DUCLOS.

La bonne réputation est le plus magnifique tombeau qu'on puisse avoir.
J.-J. ROUSSEAU.

Les richesses consistent à avoir la suffisance, non l'abondance.
SAADI.

L'homme est naturellement religieux; il est né pour la crainte et l'espérance; il a besoin de croire et d'aimer.
LACRETELLE.

Il y a des conjectures, où la prudence même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents.
DE RETZ.

La vertu de la prospérité est la tempérance; la force, est celle de l'adversité.
BOUHOURS.

Aucune passion n'aveugle autant que l'intérêt; il empêche de voir l'évidence.
DE SÉGUR.

La vanité des petits autorise l'orgueil des grands.
MIRABEAU.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1887 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

QUELQUES-UNS DES MOTS DE LABICHE.

Un critique passait en revue tous les auteurs dramatiques, et les déchirait à belles dents.

—Quant à X...., dit-il, je reconnais que c'est un charmant garçon et je l'aime beaucoup.

Labiche, qui n'avait pas soufflé mot jusque-là:

—A quelle sauce?

On lui demandait ce qu'il pensait d'un tout jeune homme, qui lui avait été présenté la veille.

—Il est charmant, dit-il. Et c'est tout simple: il est si jeune!.... Il n'a pas encore "désappris" à vivre!

Un horrible soupçon.

Les nègres n'ont jamais fait la traite des blancs.... Est-ce qu'ils nous jugeraient indignes d'être leurs domestiques?

Un de ses amis, lui montrant un individu des plus mal famés, qui venait de passer:

—Et dire que je l'ai connu honnête homme!

Labiche, froidement:

—Tu es donc bien vieux?....

Il dînait chez une dame, qui est à la fois un bel esprit et une "marieuse" enragée.

—Que pensez-vous de Shakespeare? lui demanda-t-elle.

—Pardon, dit-il.... Est-ce pour un mariage?

Villemot, qui venait de lancer quelques boutades antireligieuses, interroge Labiche du regard.

—Excusez-moi de ne pas être de votre avis, lui dit-il, mais, moi, le bon Dieu c'est mon homme!

Entre mousseuses:

—Pensez-tu qu'Alphonse, te donnera des étrennes?

—J'en suis certaine.

—Vraiment!

—Il m'a déjà demandé l'argent pour les acheter.

Tribunal correctionnel.

—Accusé, quel est votre état?

—Rentier, mon président.

—Vous êtes voleur aussi.

—Ça n'est pas un état, mon président, c'est un sport!

Pensées d'album:

Quand deux femmes ont passé une heure à dire du mal d'une troisième, elles s'imaginent, de bonne foi, qu'elles sont amies jusqu'à la mort.

Dans les fiançailles, le futur fait toujours un présent.

Ce qui maintient la vigueur de la Constitution républicaine, c'est qu'avec elle le pouvoir exécutif ne peut user que de mots sages

---

A Fulton Market:

—Combien ces huîtres, madame?

—25 sous la douzaine.

—Sont-elles fraîches au moins?

—Par exemple, vous le voyez bien, elles sont vivantes.

—Qu'est-ce que cela prouve;—vous êtes bien vivante, vous!

Curiosités parisiennes.

La plus petite maison de Paris se trouve rue du Château-d'Eau, en face de la caserne des sapeurs-pompiers. Elle est élevée d'un étage seulement et ne présente qu'un mètre de largeur sur trois de profondeur.

La plus petite rue de Paris est la rue du Paon-Blanc, qui se trouve quai de l'hôtel de ville, entre les numéros 24 et 26. Elle mesure au plus une trentaine de mètres et n'a qu'un mètre vingt de large.

C'est le dernier vestige des anciennes petites rues du Paris de nos pères.

Un monsieur entre dans un magasin de musique:

—Vendez-vous des morceaux de piano? demande-t-il à un employé.

—Non, monsieur, nous ne vendons que des pianos entiers.

Devant le théâtre des Nouveautés.

"On revient donc à l'opérette, là-dedans?

" Oui, avec la *Volière.*"

" Musique de qui?"

" Est-ce que ça se demande!"

" Dame, quand on ne le sait pas...."

" Pour la *Volière*, voyons, il n'y avait que *Lecocq!*...."

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY, Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.			Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis		$2,710,025
1,400,000	Bons de chemins de fer		1,664,600
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions		275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions		70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions		63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions		66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions		2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0		28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0		25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28	
	Comptant dans les coffres du bureau	5,290 44	
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85	
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47	
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74	
	Intérêt accru	875 00	242,608 78
			$5,148,273 78
	Passif.		
	Fonds capital	$1,000,000 00	
	Réserve des réassurance	1,607,463 23	
	Pertes réglées et non réglées	178,810 23	
	Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
	Surplus net		$2,341,647 89
	Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.

ED. A. PALFREY.

15 an—1m—Dim Mar Jeu.

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 82	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		380,269 38
Balance nette		$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés $93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886 66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887	26,965 22	
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1897		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,92[illegible] 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,724 97
Loyers échus pour collection	552 09
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	160 00
	$517,402 29

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS. SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m— J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE,

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE. JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '87—1an

BABY CARRIAGES,

54 and 56 Baronne,

R. P. RANDALL.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne 16nov—

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.

40 rue Toulouse.

11nov

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

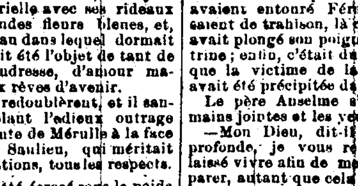

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$77,567 11	
Primes remboursées	16,595 96	
Réassurances	6,419 13	
		$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,098 25	
Pertes maritimes	9,207 63	
Pertes de rivières	6,945 85	
Pertes payées	$228,246 13	
Commissions	27,459 45	
Taxes et licences d'Etat, et de ville	8,308 30	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 98	
Babcocks et corps de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	26,714 54	
Profits et pertes	986 84	
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu		$92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetary Association et Vallette Dry Dock Co et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 05
	$445 735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamées	$3,167 43	
Pertes ajustés et non ajustées	59,502 73	
		$62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.

[Signé] JAS FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER,
H. LAROUSSINI,
P. POUTZ,
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE, H. LAROUSSINI, EDW. J. BOBEY, P. POUTZ, C. T. DUGAZON, GUST. PITOT, D. FATJO, A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. E. SCHMIDT, J. W. HINCKS, JULES TUYES.

18 janv—1m

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL,

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 14ÈME JOUR DE FÉVRIER, 1888,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visitent notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transports dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, aller et retour, des loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisé et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les résultats sont satisfaisants; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté souhaite une bonne et heureuse année, à tous les résidents de sa ville bien-aimée, et exprime le désir que la paix et l'harmonie y règnera, et que la santé et la prospérité sait avec eux.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville des Fleurs, le 1er jour de Décembre 1887, et la Cent Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné: BATHURST. Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 31 Décembre 1887.

Toutes les communications officielles devront être adressées à BATHURST.

Lock Box 3239, Nlle-Orléans, Lne.

1 janv—

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, dont l'efficacité constante a provoqué l'admission au Codex de 1884, publié par le gouvernement français, jouit d'une faveur spéciale auprès du corps médical du monde entier. Il remplace avec grand succès l'huile de foie de morue, grâce à une heureuse addition d'iode qui s'y trouve intimement combinée avec le suc des plantes antiscorbutiques: *cresson, raifort, cochléaria*, qui contiennent naturellement de petites quantités d'*iode* et de *soufre*. Il convient aux *enfants pâles chétifs, privés d'appétit*, sujets aux *gourmes*, aux *abcès*, à l'*engorgement des glandes du cou*, au *goître* qu'il fait fondre rapidement. Essentiellement dépuratif, il n'a pas la causticité de l'iodure de potassium et de l'iodure de fer et s'emploie pour fortifier les *tempéraments faibles*, combattre la *toux*, la *phtisie*, guérir les *affections de la peau* et toutes les maladies dues à un *vice du sang*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL DE MIDY

Pharm. de 1re Classe, à Paris.

Ces Capsules guérissent en 48 heures les écoulements les plus anciens et suppriment l'emploi du Copahu, du Cubèbe et des Injections.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés, votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés ou l'un ou quelques uns d'eux ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884. Amendement No. 1.

RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884. Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluvionnables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds addition-nels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limité par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis au vote des contribuables du district, ou aux avant-droit des contribuables, soit, qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité des contribuables, en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886. Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoira pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886. Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886. Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira: il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886. Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir: Toutes les propriétés publiques, tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les biens-fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

19jan—3m

FEUILLETON.

No. 71 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

TROISIÈME PARTIE.

LES VICTIMES.

XVIII

OU LE COMMISSIONNAIRE SE FAIT CONNAITRE.

—Suite—

—Oui, dans son enfant, prononça sourdement le commissionnaire, car, épouse d'un homme indigne, d'un misérable, elle avait reporté sur sa fille toute sa tristesse, tout son amour. Ah! la pauvre mère, elle a été abreuvée de toutes les amertumes, elle a connu toutes les souffrances, toutes les douleurs de la vie!

—Pendant plusieurs années, sa chère poupée lui procura toutes les joies qu'elle pouvait éprouver; elle passait de longues heures à contempler ce spectre de son enfant; elle lui adressait des paroles incohérentes, sans suite, auxquelles nous ne pouvions rien comprendre.

Parfois, la berçant dans ses bras, elle lui chantait un de ces airs à l'aide desquels une mère endort son enfant; mais elle ne comprenait pas ce qu'elle chantait, c'était une réminiscence qui lui revenait. Sa voix avait une douceur pénétrante qui remuait jusqu'au fond de l'âme. Elle avait dû être excellente musicienne. Souvent, pour l'entendre chanter, nous faisions cercle autour d'elle.

J'ai vu bien souvent les yeux des surveillantes se mouiller de larmes en la regardant; moi-même, je ne pouvais m'empêcher de pleurer. Pourtant le spectacle de toutes les misères que nous avons constamment sous les yeux aurait dû nous garantir de l'attendrissement. Mais nous tous qui l'approchions, nous l'aimions. Elle était si douce! Jamais un murmure, jamais une plainte.

J'ai remarqué que la folie, loin de changer le caractère et l'humeur, de détruire les penchants et les défauts, les traduit au contraire, les uns et les autres, avec exagération. Ainsi les personnes irascibles deviennent violentes, les parcimonieux deviennent avares, les caractères mélancoliques deviennent moroses, farouches.

Gabrielle avait été, certainement, d'une excessive bonté, car bien que n'ayant plus conscience de ses actes et de ses paroles, elle restait fidèle aux habitudes d'une nature douce, bienveillante et affectueuse, qui, avant son malheur, avait dû lui concilier toutes les sympathies. De plus, elle avait toujours grand air, les manières distinguées, et il était facile de deviner qu'elle appartenait à une classe élevée de la société.

—Ah! vous avez deviné cela?

—Il suffisait de la voir pour en être convaincu. C'était l'opinion de nos médecins, celle surtout du bon docteur Sécaud qui, lui aussi, s'était pris d'un vif intérêt pour elle.

Le docteur Sécaud était habituellement un peu bourru et avait la voix assez rude; mais, quand il parlait à notre chère malade, sa voix était douce et avait des accents attendris et respectueux. Il lui consacrait plus de temps qu'à toutes les autres, il lui prenait les mains et s'ingéniait à trouver des paroles susceptibles de faire jaillir une étincelle de cette intelligence éteinte.

Hélas! tentatives inutiles, jamais une réponse à ses questions, jamais un symptôme qui trahit l'existence de la pensée. Et toujours revenait ce triste refrain:

—Sa mère l'a maudite, c'est pour cela qu'elle a toujours été malheureuse!

Le docteur se tournait vers moi, et, avec une émotion qu'il s'efforçait en vain de cacher, il me disait:

—C'est là qu'est le secret, le point de départ de cette existence à jamais brisée. La pauvre femme a dû cruellement souffrir; je soupçonne quelque lamentable histoire dans laquelle elle a joué le rôle de victime innocente et résignée jusqu'au jour où la force lui a manqué.

—Hélas! ma sœur, dit tristement le père Anselme, le docteur ne se trompait pas.

—Et cependant, monsieur, jamais de récriminations, jamais elle n'accusait ceux qui l'avaient fait souffrir, ceux qui, peut-être, avaient été ses bourreaux.

Le père Anselme laissa échapper une plainte sourde.

La religieuse étudiait les mouvements de la physionomie du vieillard, l'expression de son regard et se demandait:

—Ne serait-ce pas lui l'époux indigne, le misérable dont il parlait tout à l'heure?

—Ma sœur, reprit le père Anselme, je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner et aussi des paroles réconfortantes que vous m'avez fait entendre. Après ce que Dieu a déjà fait pour moi, je dois avoir l'espoir de retrouver un jour la malheureuse que je venais chercher dans cette maison; oui, je la retrouverai et la raison lui sera rendue. Ah! ma sœur, c'est elle, c'est elle, surtout, qui a droit aux récompenses que Dieu réserve à ceux qui les ont méritées!

Je ne veux pas abuser de vos instants plus longtemps, mais avant de vous quitter, je vous demande, ma sœur, de prier pour la pauvre Gabrielle; Dieu entendra vos prières, et il rendra la victime innocente à sa famille, à sa mère, à sa fille, à son mari.

—Monsieur, répondit la religieuse avec émotion, je prierai pour elle et aussi pour vous, je vous le promets.

—Merci, ma sœur, merci!

Puis les mains jointes et les yeux tournés vers le ciel:

—Mon Dieu, prononça-t-il d'une voix suppliante, ne laissez pas votre œuvre inachevée; après vingt longues années de souffrances, vous vous êtes laissé toucher par mon repentir et avez eu pitié de moi; vous m'avez fait retrouver l'enfant, faites-moi donc retrouver la mère!

—Amen, répondit la religieuse en faisant le signe de la croix.

Le père Anselme s'inclina respectueusement devant la vieille sœur de charité.

—Encore une fois, merci, dit-il.

Et il se retira.

—Je ne doute plus, se dit la religieuse, cet homme est le mari.

Le soleil était couché et la nuit commençait à venir quand le père Anselme sortit de l'hospice du Bon-Pasteur. Il se dirigea d'un pas rapide vers la ville, car il ne lui fallait pas moins d'une bonne heure pour y arriver....

Cependant, si robuste et si vaillant qu'il fût, il avait les jambes fatiguées et éprouvait dans toutes les parties du corps une grande lassitude; mais qu'était-ce que cela pour cet homme d'une énergie extraordinaire, dur pour lui-même, depuis longtemps habitué à l'existence de peine et de privations qu'il s'était faite!

Il avait un but à atteindre, il marchait vers ce but, rien ne pouvait l'arrêter. Le malheur l'avait frappé de ses coups les plus terribles sans l'écraser. Comme le chêne superbe, il avait résisté à toutes les secousses.

—L'espoir est en moi, se disait-il; ah! comme c'est bon d'espérer! Voilà pourquoi je n'ai jamais eu que de courts instants de défaillance et de doute. Mais depuis vingt ans je n'ai vécu que d'espoir! l'espoir a été mon unique consolateur, lui seul m'a soutenu au milieu des rudes épreuves par lesquelles j'ai passé, c'est lui qui me donne la force et le courage!

Rentré à son hôtel, le père Anselme mangea seulement un potage et tout de suite après, se mit au lit; mais, très agité, ayant la tête pleine de toutes sortes de pensées, il ne parvint à s'endormir qu'à une heure avancée de la nuit. Il dormit d'un bon sommeil et ne se réveilla qu'à neuf heures du matin.

Le temps était superbe, depuis longtemps les rayons du soleil frappaient aux carreaux de la fenêtre.

C'était la première fois, depuis bien des années, que le père Anselme faisait ainsi la grasse matinée. Mais il s'était reposé et ne sentait plus rien de sa lassitude de la veille.

—Tout de même, dit-il, j'avais besoin de me refaire un peu.

Il se leva, s'habilla, ouvrit la fenêtre, regarda un instant dans la rue, puis il sonna le garçon qui lui apporta, sur sa demande, une tasse de café au lait et un petit pain.

Ayant déjeuné et se trouvant suffisamment restauré, bien qu'il n'eût pas soupé la veille, il se disposa à sortir.

—Vous allez faire une petite promenade? lui dit gracieusement la maîtresse de l'hôtel à qui il souhaitait le bonjour.

—Oh! fit-il, une promenade si l'on veut.

—Vous rentrerez pour midi?

—Oui, si le notaire que je vais voir ne me retient pas trop longtemps, répondit-il en souriant.

Et il s'éloigna d'un pas tranquille. Mais, quand il eut tourné l'angle de la rue, il se mit à marcher rapidement. Comme il ne voulait pas s'aventurer dans les rues qui avoisinent le port, il dut faire un assez long détour pour sortir de la ville. Cependant, dix heures venaient seulement de sonner quand, arrivé au bord de la mer, il s'engagea dans un sentier qui le conduisit à une vieille masure devant laquelle il s'arrêta, saisi d'une émotion subite.

Cette masure s'était appelée autrefois la maison de la Plage; c'est là que Férand, sa femme et leur enfant avaient demeuré. Mais la maison de la Plage, considérée comme une demeure maudite, n'avait plus été habitée par personne depuis la nuit sinistre, où frissonnante d'horreur et folle d'épouvante, Gabrielle s'en était enfuie, emportant sa fille qu'elle serrait fiévreusement contre son cœur. Ne pouvant plus tirer aucun profit de son immeuble, le propriétaire le laissait tomber en ruine et l'abandonnait aux rats, aux oiseaux nocturnes, aux vagabonds et aux rôdeurs de nuit qui venaient y chercher un abri contre la pluie et le mistral.

Que de souvenirs douloureux et navrants évoquait cette maison devenue inhabitable!

Les murs avaient de profondes lézardes et menaçaient de s'écrouler; la destruction complète du bâtiment n'était plus qu'une affaire de quelques années.

Il n'y avait plus une seule vitre aux croisées; les volets, arrachés par des coups de vent, disloqués, brisés, gisaient au pied de la bâtisse, où ils achevaient de pourrir; les cheminées, renversées par quelque tempête, avaient, en s'abattant, enfoncé une partie de la toiture; il n'existait plus qu'une moitié de la porte qui ne tournait plus sur ses gonds rouillés et presque entièrement descellés.

Le père Anselme contemplait d'un œil morne cette image de la décrépitude et de la désolation.

—Sur les personnes comme sur les choses, murmura-t-il tristement, le temps exerce ses ravages.

Il pénétra dans l'intérieur de la masure. L'aspect n'était pas moins désolant qu'au dehors; partout les outrages du temps, partout la dévastation. Les boiseries rongées par les vers s'en allaient en poussière; l'action de l'humidité s'était également fait sentir sur les peintures, et les crevasses de l'extérieur se reproduisaient à l'intérieur.

Il n'y avait plus un seul meuble. Qu'était devenu le joli petit mobilier acheté par Férand avec une des épaves des cent mille francs donnés par la marquise de Saulieu à sa fille le jour de son mariage? Le propriétaire de l'immeuble s'en était sans doute emparé ou l'avait fait vendre à la criée d'une vente publique, pour se payer des termes de loyer qui lui étaient dus.

Le père Anselme ne jeta qu'un regard rapide dans la seconde, qui avait été la chambre à coucher des époux de Mérulle et de la petite Laurence. Aussitôt, une sorte de tremblement nerveux le secoua de la tête aux pieds; il était affreusement oppressé, quelque chose le serrait à la gorge et il lui sembla qu'une main de fer lui tordait le cœur. Des souvenirs pénibles, sombres, sinistres même, s'emparèrent de son esprit, et ne pouvant plus retenir ses larmes, il se mit à pleurer.

Au fond de la chambre vide, il croyait voir le lit de Gabrielle avec ses rideaux de cretonne à grandes fleurs bleues, et, tout près le berceau dans lequel dormait la fillette qui avait été l'objet de tant de sollicitude, de tendresse, d'amour maternel et de beaux rêves d'avenir.

Et ses larmes redoublèrent, et il sanglota en se rappelant l'odieux outrage lancé par le vicomte de Mérulle à la face de Gabrielle de Saulieu, qui méritait toutes les admirations, tous les respects.

Comme s'il eût été écrasé sous le poids de l'horrible souvenir, il se courba et prononça d'une voix sourde:

—Misérable! misérable!

Puis, comme s'il se fût trouvé en présence de la malheureuse lâchement insultée, il s'écria:

—Grâce, grâce! pardon!

Peu à peu sa douleur se calma; il essuya ses yeux et son visage et s'approcha de la fenêtre qui avait vue sur une petite chaîne de rochers qui bordent le rivage de la mer. Alors, lui revint le souvenir du drame qui s'était passé là, sur la plate-forme d'un de ces rochers, et il ne put s'empêcher de tressaillir.

Mais aussitôt sa physionomie s'anima et ses yeux étincelèrent. Il venait d'avoir une inspiration subite.

Il sortit de la maison où il était venu accomplir un pieux pèlerinage, comme s'il eût voulu prendre de nouvelles forces, se retremper au souvenir des malheurs qui avaient frappé Gabrielle de Saulieu et son enfant, et marcha vers la mer.

Il grimpa sur les rochers et, debout sur l'un des plus élevés, il se tourna vers la masure; la fenêtre était en face de lui et son regard plongeait dans la chambre qui avait été celle de Gabrielle.

Un autre souvenir lui causa une impression douloureuse, un pli amer se dessina sur ses lèvres et, de ses prunelles sombres, jaillirent des flammes.

—Le lâche! murmura-t-il. Aujourd'hui son cadavre est en putréfaction au fond de la Marne!

Il descendit de ce rocher et s'avança sur un autre qui avait une surface plate de quelques mètres carrés et était en surplomb sur la mer.

C'était là que les contrebandiers avaient entouré Férand, qu'ils accusaient de trahison, là que l'un deux lui avait plongé son poignard dans la poitrine; enfin, c'était du haut de ce rocher que la victime de la haine de Darasse avait été précipitée dans la mer.

Le père Anselme s'agenouilla, et les mains jointes et les yeux au ciel:

—Mon Dieu, dit-il avec une émotion profonde, je vous remercie de m'avoir laissé vivre afin de me permettre de réparer, autant que cela me sera possible, tout le mal que j'ai fait; j'ai souffert de la faim, de la soif, du froid, j'ai enduré toutes les misères, connu toutes les angoisses, subi toutes les tortures qui peuvent être infligées au cœur et à l'âme d'un homme; je ne me plains pas, je m'étais condamné moi-même à toutes les souffrances. Coupable, j'avais mérité mon châtiment.

Mon Dieu, vous avez entendu mes prières, vous avez vu mes larmes, vous connaissez mes regrets, et, après vingt années, vous avez été touché de mon repentir. Votre colère semble s'être apaisée, puisque vous m'avez pris en pitié. Ah! vous êtes bon! Merci, mon Dieu, merci!

Mais, ne m'abandonnez pas encore, faites que je puisse achever mon œuvre, accomplir ma tâche jusqu'au bout. Grâce à vous, j'ai retrouvé l'enfant; maintenant, aidez-moi, aidez-moi à retrouver la mère, ma pauvre Gabrielle.

Pour elles, tout le bonheur que vous donnez à ceux que vous aimez! Je ne demande rien pour moi; elles ont souffert par moi, je dois souffrir pour elles et, jusqu'au jour de ma mort, subir le châtiment que j'ai mérité.

Sans me faire connaître ni à Mme la marquise de Saulieu ni à Geneviève, je rendrai la petite fille à sa grand'mère. Je veux rester inconnu tant que je n'aurai pas rempli la tâche que je me suis imposée.

Ici, devant vous, Seigneur, je fais le serment de ne pas être autre chose pour ma fille adorée que le père Anselme, le pauvre vieux commissionnaire, jusqu'au jour où j'aurai mis Geneviève dans les bras de sa mère.

Ce jour-là seulement, je sentirai que la colère du ciel s'est apaisée, et que le pardon a été accordé au coupable.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

Entendu aux environs de la Bourse.

—Ainsi donc, cet imbécile de Z.. est décoré, on ne sait pas pourquoi.

—Heureusement qu'on ne sait pas pourquoi, autrement il faudrait poursuivre encore cinq ou six personnes.

Les ambassadeurs réunis dernièrement autour du czar pour entendre des paroles de paix et de conciliation, ont été quelque peu volés. Le czar a répondu simplement: "Merci, messieurs" aux diplomates qui leur apportaient leurs vœux.

Tel jadis l'ex-grenadier de Napoléon Ier, qui se flattait d'avoir eu à Austerlitz une conversation avec l'empereur.

—Et que vous a-t-il dit? lui demandait-on.

—Il m'a dit: "Pousse-toi de là, imbécile."

Au quartier Latin:

Un étudiant exhibe un parent de province, un gros homme à triple menton.

Il aborde un camarade, et, le prenant à part:

—Que penses-tu de mon oncle à la mode de Bretagne?

—Je pense qu'il serait mieux à la mode de Caen.

Un monsieur se présente chez l'un des nouveaux ministres.

—Monsieur, je viens pour la croix de la Légion d'honneur.

—Ah! bien, très bien! Et.... avez-vous un titre particulier pour l'obtenir?

—Certainement, monsieur le ministre: votre prédécesseur me l'a refusée!

A bord d'un transatlantique:

Un passager se plaint du peu de place dont il jouit dans sa cabine.

—C'est comme ça, lui dit un vieux marin: au large on est toujours à l'étroit!